

**POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE
DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'OFFRE
MEDICO-SOCIALE**

Ref : 78165

ARRETE

Le Président du Conseil Départemental du Loiret

Arrêté portant modification de l'autorisation de fonctionnement du Lieu de Vie et d'Accueil (LVA) Equisiento sis Le Plessé, 45230 SAINT MAURICE SUR AVEYRON, géré par la SAS Equisiento dont le siège social est situé à la même adresse.

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF) et notamment ses articles L222-5, L312-1 et suivants, L311-4 à L311-8, L313-1 et suivants, L313-163 à L313-25 ;

Vu le Code civil (CC) et les articles 375 à 375-8 relatif à l'assistance éducative ;

Vu la Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement et notamment ses articles 46 à 48 ;

Vu le décret n°2004-1444 du 23 décembre 2004 relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des lieux de vie et d'accueil mentionnés au III de l'article L. 312-1 du CASF ;

Vu le décret n°2016-1759 du 16 décembre 2016 relatif à la transmission des actes d'autorisation en matière sociale relevant de la compétence exclusive du Président du Conseil départemental ;

Vu l'arrêté départemental du 22 décembre 2025 conférant délégations de signature au Responsable du Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2007 du Président du Conseil général portant autorisation de création du lieu de vie Equisiento d'une capacité de 6 places, géré par la SARL Equisiento dont le siège social est situé à Le Plessé 45230 SAINT MAURICE SUR AVEYRON ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2009 du Président du Conseil général portant autorisation d'extension à 7 places du lieu de vie Equisiento à compter du 1^{er} mars 2009 ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2022 du Président du Conseil départemental portant renouvellement de l'autorisation de fonctionnement et diminution de la capacité d'accueil du lieu de vie Equisiento ;

Vu le mail adressé au Département du Loiret le 15 janvier 2026 par Monsieur et Madame TOUZON, en leurs qualités de responsables permanents salariés et Président de la SAS pour Monsieur , informant du changement de forme sociale de la société gestionnaire du LVA Equisiento situé à Le Plessé - 45230 Saint Maurice sur Aveyron ;

Vu l'extrait Kbis du 5 janvier 2026 de la SAS Equisiento, transmis le 15 janvier 2026 par mail ;

Considérant que la modification du statut de société gestionnaire du LVA Equisiento n'apporte pas de modification quant à l'activité, l'installation, l'organisation, ou le fonctionnement du LVA par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation

Sur proposition du Directeur général des services départementaux ;

Arrête

Article 1^{er} : L'autorisation de fonctionnement du Lieu de Vie Equisiento situé à Le Plesse 45230 SAINT MAURICE SUR AVEYRON, est dorénavant détenue par la SAS Equisiento domiciliée à la même adresse et ce depuis le 01 octobre 2025.

La capacité autorisée est fixée à 6 places pour l'accueil de jeunes, garçons et filles, âgés en priorité de 8 à 17 ans (ainsi que des plus jeunes ou jeunes adultes pour respecter les fratries), relevant de l'article L222-5 du code de l'action sociale et des familles.

Article 2 : Cet arrêté ne modifie pas la durée de l'autorisation globale. Celle-ci est maintenue pour une durée de 15 ans à compter du 2 mai 2022. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L312-8 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L313-5 du même Code.

Article 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L.313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente.

Article 4 : Cette structure est répertoriée dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité Juridique (EJ) : SAS Equisiento

N ° FINESS EJ : 45 001 729 8

Adresse : Le Plessé - 5230 SAINT MAURICE SUR AVEYRON

Code statut juridique : 95 (société par actions simplifiées)

Entité Etablissement (ET) : Lieu de vie et d'accueil Equisiento

N ° FINESS EJ : 45 001 734 8

Adresse : Le Plessé - 5230 SAINT MAURICE SUR AVEYRON

Code catégorie : 462 (Lieu de vie)

Discipline d'équipement : 912 (Accueil au titre de la protection de l'enfance)

Type d'activité : 11 (hébergement complet internat)

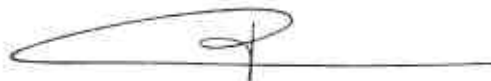
Clientèle : 800 (Enfants, adolescents et jeunes majeurs ASE)

Article 5 : Le Directeur Général des Services du Département du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'organisme gestionnaire et publié au recueil des actes administratifs du Département du Loiret.

Fait à ORLEANS, le **28 JAN. 2026**

Pour le Président du Conseil départemental et par
délégation,

Romarc GUYON
Directeur Général Adjoint,
Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale



Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Président du Conseil Départemental - Département du Loiret - 45945 ORLEANS, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies ou d'un recours contentieux formé auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, ou via l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle toutes les formalités de publicité prévues au présent arrêté auront été accomplies